

PAR COURRIEL

Québec, le 3 juillet 2025

Monsieur Pierre Drouin  
Porte-parole  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
[pierre.drouin@mamh.gouv.qc.ca](mailto:pierre.drouin@mamh.gouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny – Questions complémentaires – DQ10**



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, ci-dessous, une question dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **7 juillet à 12 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

1. Le Règlement no 2024-116 modifiant le règlement de contrôle Intérimaire numéro 2006-42 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny apporte une modification à la distance requise entre l'extrémité des pales d'une éolienne et une limite de propriété, la réduisant de 20 m à 5 m (DB5.6, art. 5). La MRC a mentionné au cours de l'audience publique que cette modification a été approuvée par le Ministère (DT1, p. 129). Quels éléments avez-vous considérés pour approuver cette modification?



AVISER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission